

**« Et maintenant, je fais quoi ? »
Les webinaires stratégiques de la certification**

WEBINAIRE 1/5

**France Compétences a refusé l'enregistrement :
quelles sont vos marges de manoeuvre ?**

Vendredi 10 avril 2026



Vos animatrices



Élodie ARNAUD-CAVIGIOLI
Fondatrice du cabinet
PRAESTIA



Christelle CHARRIER-ROBELIN
Fondatrice du cabinet
EFFET CONSEIL



Programme du webinar



Sortir de la réaction émotionnelle pour entrer dans l'analyse et transformer un refus en levier stratégique.

- Les certifications en chiffres
- Les motifs de refus
- L'analyse des écarts
- Les décisions
- Vos questions / nos réponses



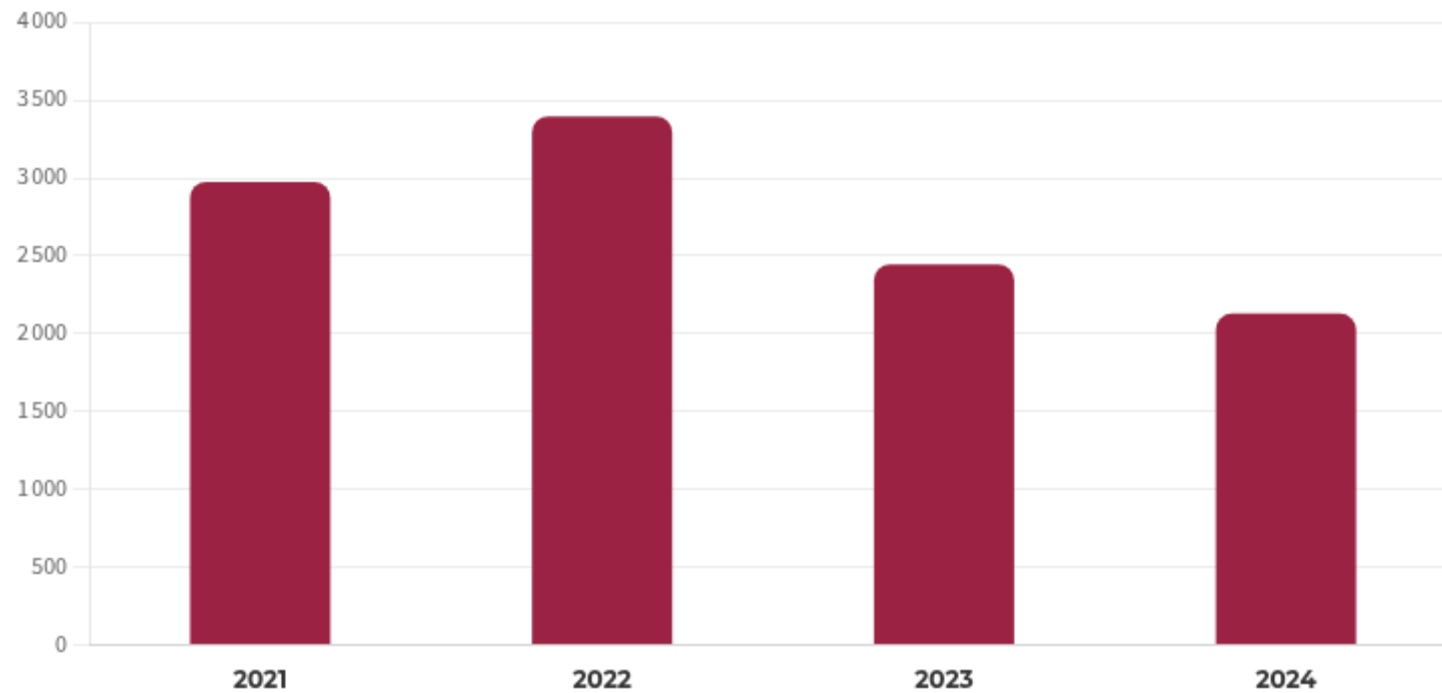
effet conseil

1. Les certifications en chiffres

1.1. Volume de dossiers : ce que ça dit du système (et de votre marge de manoeuvre)

Dossiers instruits par France Compétences

Évolution 2021 → 2024



2021 : 2 976 dossiers instruits, sur 4 923 dossiers reçus (renouvellement intégral du RS).

2022 : 3 397 dossiers instruits, sur 3 595 dossiers reçus.

2023 : 2 445 dossiers.

2024 : 2 129 dossiers.

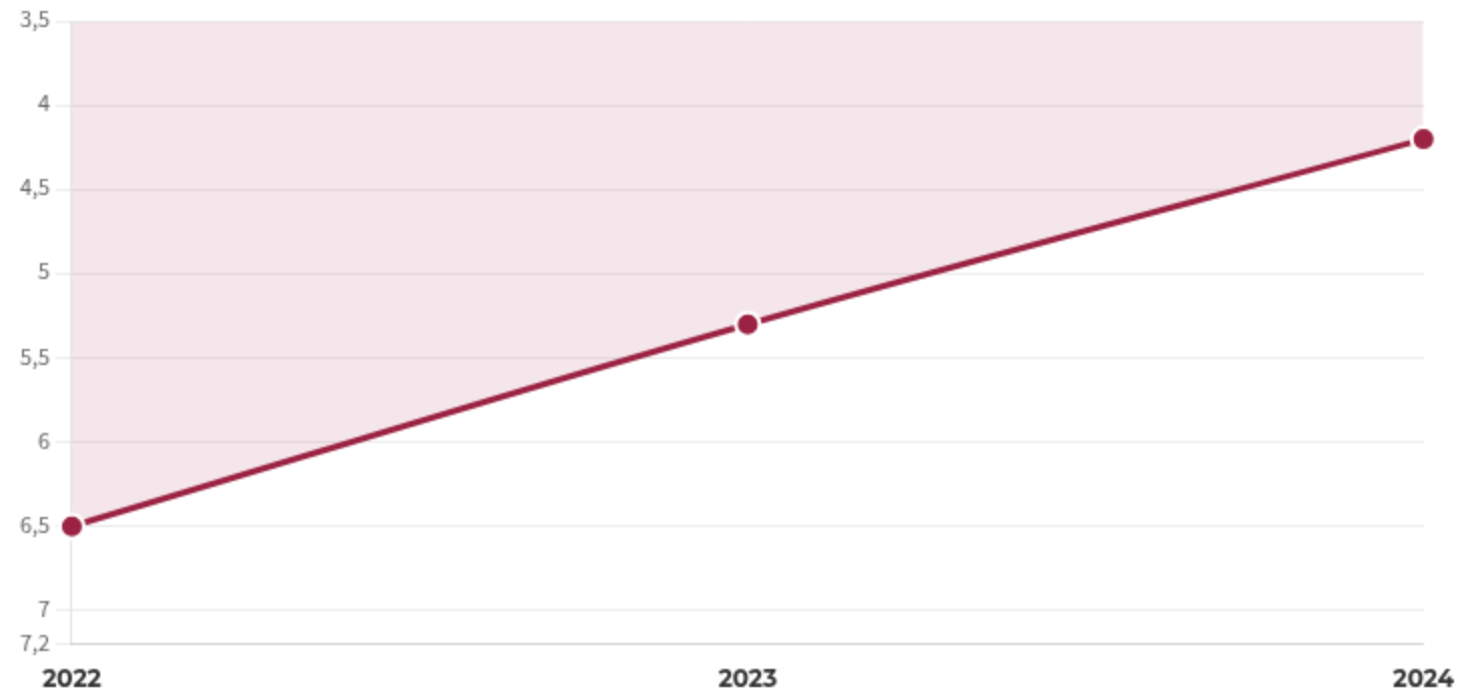
France Compétences traite des **volumes importants**, avec une **doctrine stabilisée** et une **capacité d'instruction « industrielle »** des dossiers.

1. Les certifications en chiffres

1.2. Délais : une amélioration continue (donc une pression sur la qualité “dès le départ”)

Délai moyen d’instruction

Évolution 2022 → 2024 (en mois)



2022 : délai moyen de 6,5 mois.

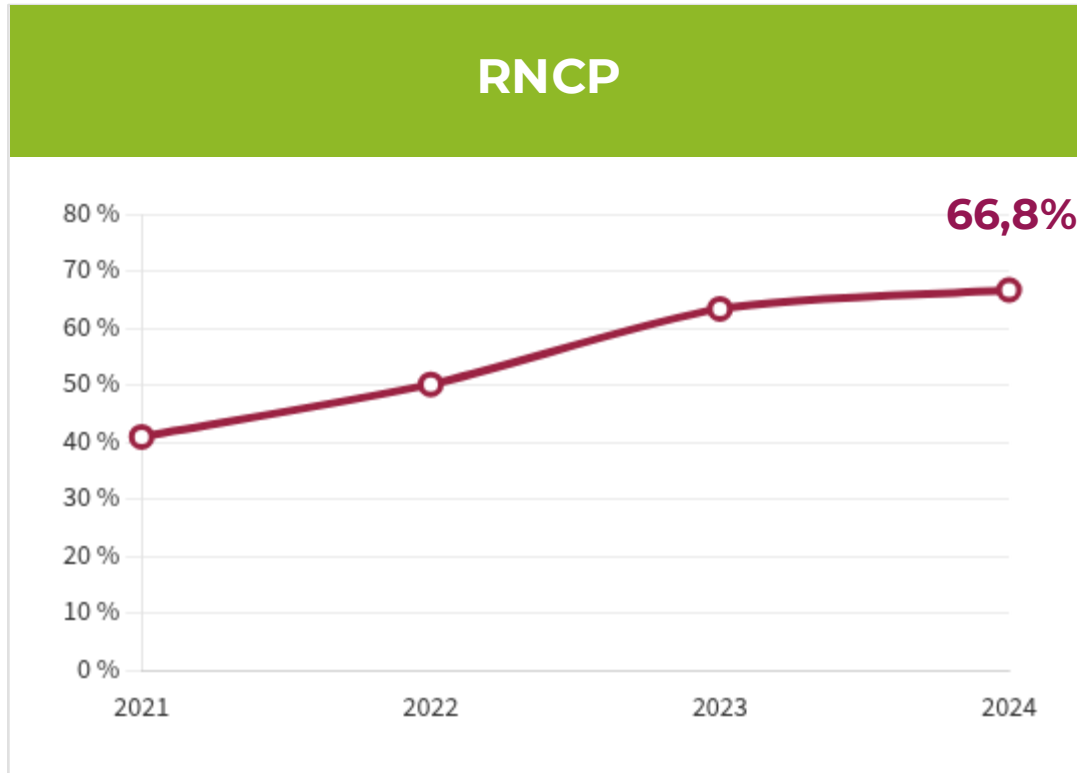
2023 : délai moyen de 5,3 mois.

2024 : délai moyen de 4,2 mois.

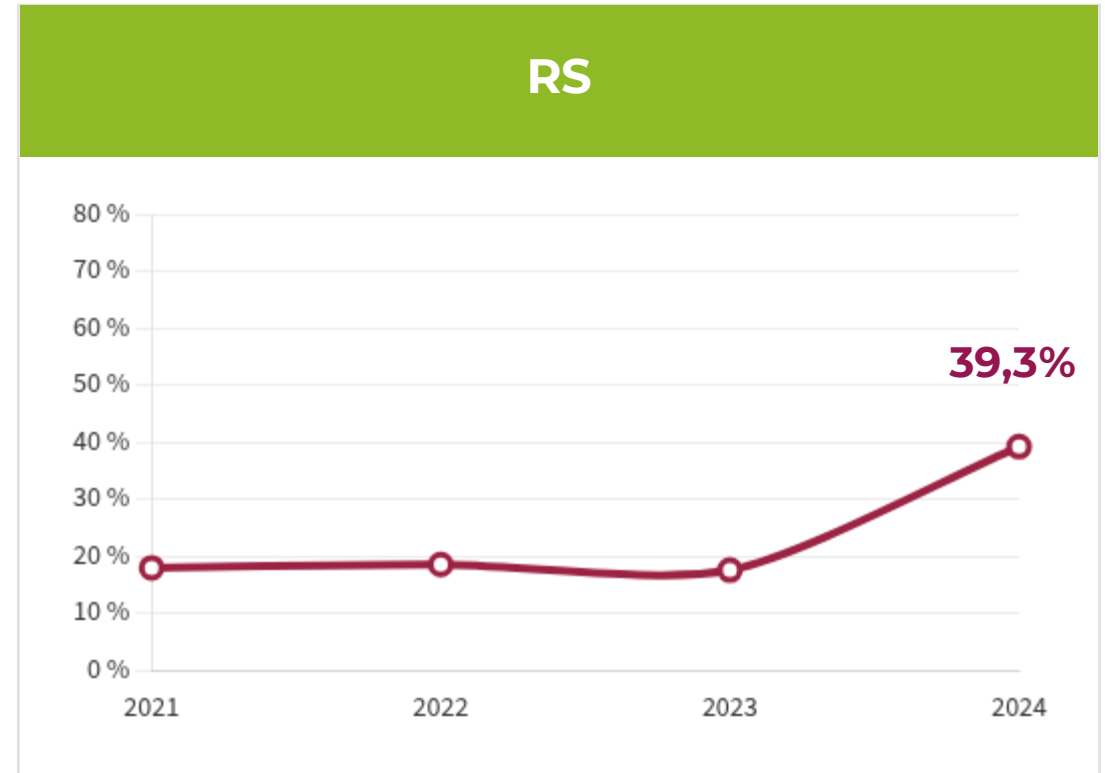
**Baisse de 2,3 mois
entre 2022 et 2024.**

1. Les certifications en chiffres

1.3. Taux d'acceptation : RNCP vs RS (évolutions 2022 → 2024)



66,8 % des dossiers RNCP acceptés (2024)



39,3 % des dossiers RS acceptés (2024)

Sources : rapports d'activité 2022, 2023 et 2024 de France Compétences.

2. Les motifs de refus

2.1.

Non-recevabilité (refus « sans examen des critères »)

- Le dossier déposé est **incomplet**.
- Le dossier fait état de **fausse(s) déclaration(s)**, de **reproduction(s) littérale(s) / plagiat(s)**, de **communication(s) trompeuse(s)**. Dans ce dernier cas, une **interdiction de dépôt jusqu'à 2 ans peut être prononcée**.



2. Les motifs de refus

2.2.

Refus après instruction

Un **non-alignement**
avec les attendus de France
Compétences !



2. Les motifs de refus

2.3. Motifs fréquents « au fond »

Les familles d'écarts récurrentes

- **Positionnement flou** : on ne comprend pas le métier ou les compétences visées / la ou les cibles / le périmètre réel du projet de certification.
- **Opportunité insuffisamment démontrée** : besoin du marché du travail non étayé.
- **Confusion formation vs certification** : c'est un parcours qui est décrit, pas une certification.

2. Les motifs de refus

2.3. Motifs fréquents « au fond »

Les familles d'écartes récurrentes

- **Valeur d'usage non démontrée** : qui utilise la certification ? pour quoi faire ? avec quels effets observables ?
- **Référentiels** : activités/compétences mal articulées, blocs incohérents, évaluations peu discriminantes.
- **Process de certification** : gouvernance, jurys, traçabilité, pilotage des partenaires, prévention fraudes... trop fragiles.

3. Analyse du/des écarts

3.1. Le « double diagnostic » : stratégique versus méthodologique/documentaire

Grille de lecture

A

Écart stratégique

le projet n'est pas légitime
tel qu'il est pensé.

B

Écart méthodologique/documentaire

le projet peut être légitime,
mais le dossier ne le démontre pas
correctement.

Objectif

Distinguer un sujet de stratégie (à reposer)
et un sujet de preuve/démonstration (à renforcer).

3. Analyse du/des écarts

Écart stratégique quand :

- le périmètre ressemble à une “marque de formation” plus qu’à une certification
- la cible d’emploi est trop large ou trop opportuniste
- le niveau / la structuration du projet ne “colle” pas aux situations de travail



Dans ce cas,
redépôt possible...
mais uniquement après
réalignement du projet de
certification

3. Analyse du/des écarts

Écart méthodologique/documentaire si :

- la logique est bonne, mais **la démonstration de l'opportunité et/ou de la valeur d'usage est faible** (sources, structuration),
- **les référentiels manquent de consistance** (identification des activités, verbes d'action, contextualisation des compétences, modalités d'évaluation insuffisamment proches des situations de travail, critères d'évaluation imprécis),
- **le règlement / process de certification n'est pas "verrouillé"** (jurys, fraudes, recours candidats, pilotage des partenaires...).



Ici, le projet peut être légitime, mais le dossier ne démontre pas correctement.

3. Analyse du/des écarts

3.2. L'entretien post-décision (votre marge de manœuvre « immédiate »)

- en général sous 15 à 20 jours,
- d'une durée d'environ 30 minutes,
- unique,
- et purement informatif



L'entretien ne permet pas de contester la décision ni d'obtenir un réexamen !



Point d'attention

Cet échange se prépare comme un entretien stratégique, pas comme une contestation.

Obtenir une lecture claire des écarts pour transformer le refus en plan d'actions.

4. Décision(s)

4.1 Trois options (et une règle)

- 1 Redéfinir le projet (repositionnement)**
Reposer le positionnement, la promesse et les preuves d'usage.
- 2 Refondre le dossier (preuve / robustesse)**
Renforcer la démonstration : opportunité, valeur d'usage, référentiels, process.
- 3 Abandonner**
Ce n'est pas un échec si c'est un arbitrage stratégique.

R La règle

Pas de redépôt pas tant qu'on n'a pas changé quelque chose de substantiel :
stratégie ou preuves.

4. Décision(s)

4.2 Plan d'actions

Clarification & sécurisation

Cartographier les motifs / familles d'écarts (écart stratégique vs écart méthodologique)
Sécuriser les points "à risque" (opportunité, valeur d'usage, référentiels...)

Reconstruction

Reprendre opportunité/valeur d'usage
Re-travailler référentiels : alignement "situation de travail → compétences → modalités → critères d'évaluation
Verrouiller le processus de certification : jurys, traçabilité, traitement des dysfonctionnements, pilotage des partenaires, etc.

Pré-dépôt & contrôle

Relecture croisée (interne + externe)
Test en 10 minutes, un tiers comprend-il le métier / les compétences visées, le processus de certification ?

4. Décision(s)

4.3 Si re-dépôt : quand ? comment ?



Le bon timing

Le bon timing n'est pas "dès que possible", mais "dès que défendable".



La méthode

L'entretien post-décision est unique. Donc on capitalise : on documente, on trace, on transforme en plan d'actions.

Vos questions / nos réponses

Écrivez vos questions dans le Chat.



Une question = 1 idée

Soyez concis pour maximiser le temps de réponse 😊

Conclusion

Un refus est soit un **signal de conformité** (non négociable),
soit un **signal de démonstration** (améliorable),
soit un **signal de stratégie** (à reposer).

« Et maintenant, je fais quoi ? »
Les webinaires stratégiques de la certification

WEBINAIRE 2/5

**Votre certification enregistrée :
quelles obligations immédiates et quels risques à ne
(surtout) pas sous-estimer ?**

Du statut de « déposant » à celui d'organisme certificateur



Katarzyna FOSSATI
Fondatrice du cabinet
JFK

**Vendredi 12 juin 2026
à 11h00**



Christelle CHARRIER-ROBELIN
Fondatrice du cabinet
EFFET CONSEIL